

Découvrez

les métiers d'aide à la décision de justice

Soutenir et faciliter l'action de la justice en apportant une aide quotidienne aux magistrats et magistrats.

Au quotidien

Assistant ou assistante du contentieux, assistant ou assistante de justice, vacataire de justice, juriste assistant ou assistante sont des personnels essentiels au fonctionnement quotidien de la justice administrative. Elles, ils exercent leurs fonctions dans un tribunal administratif, une cour administrative d'appel, en métropole et outre-mer, à la Cour nationale du droit d'asile ou au tribunal du stationnement payant et facilitent l'action de la justice en travaillant étroitement avec les magistrats et magistrats.

Selon l'organisation de la juridiction administrative, elles, ils sont affectés dans une chambre ou dans un pôle dédié à l'aide à la décision. Dans ce cas, les assistantes, assistants du contentieux encadrent généralement les assistantes, assistants de justice et les vacataires de justice. Quant aux juristes assistants, assistants, elles, ils sont recrutés pour examiner des contentieux spécifiques et techniques (urbanisme, fiscalité, etc.).

Un métier formateur, au service de l'efficacité de la justice

Au quotidien, les personnels exerçant une mission d'aide à la décision soutiennent l'action de la justice administrative en réalisant des travaux préparatoires qui apportent une aide indispensable aux magistrats et magistrats dans la résolution des recours.

Leurs missions principales sont les suivantes :

- effectuer des recherches de documentation et de jurisprudence,
- rédiger des notes de synthèse sur des dossiers,
- rédiger certains projets de décision
- etc.

Elles, ils sont pleinement associés à toutes les étapes du traitement des litiges et assistent aux séances d'instruction et de jugement.

ELLE TÉMOIGNE

JUSTINE

juriste assistante dans un tribunal administratif



“

« En **contact étroit** avec les magistrats, je suis associée à **toutes les étapes** de la résolution des litiges et j'éprouve un **sentiment d'utilité quotidien**. »

Au sein du tribunal, je suis pleinement reconnue et intégrée dans l'action de la justice administrative... ce n'est pas un poste de juriste assistant comme les autres ! En contact étroit avec les magistrats, je suis associée à toutes les étapes de la résolution des litiges et j'éprouve un sentiment d'utilité quotidien. Des libertés publiques au droit des étrangers, de la fiscalité à la responsabilité hospitalière, je mesure tous les jours la portée de nos décisions, sur des sujets d'actualité parfois médiatisés. C'est très satisfaisant de constater l'impact de notre travail dans le quotidien des citoyens.

”



TOUT SAVOIR SUR NOS MÉTIERS

SUR NOTRE SITE INTERNET RUBRIQUE « RECRUTEMENT » :
RECRUTEMENT ET CARRIÈRES (CONSEIL-ETAT.FR)



DÉCOUVRIR NOS OFFRES D'EMPLOI SUR
CHOISIRLESERVICEPUBLIC.GOUV.FR

Candidatez !

Profils recherchés

Les postes d'aide à la décision s'adressent à des juristes diplômés. Rigueur, autonomie et capacités d'analyse sont indispensables pour assurer ces fonctions.

Conditions d'accès

Assistant, assistante du contentieux :

- être fonctionnaire de catégorie A – elle, il est souvent recruté à la suite de sa réussite au concours des instituts régionaux d'administration (IRA),
- être titulaire au minimum d'un bac+3.

Assistant, assistante de justice :

- être titulaire d'un diplôme en droit d'une durée égale à quatre années d'études supérieures après le baccalauréat (master 1 ou 2).
- Recrutement sur contrat pour une durée de deux ans renouvelables deux fois, soit une durée maximale de six ans ; fonctions à temps plein ou à temps partiel.

Vacataire aide à la décision :

- être titulaire d'un diplôme en droit d'une durée égale à quatre années d'études supérieures après le baccalauréat (master 1 ou 2).
- Recrutement sur contrat pour une durée d'un an, non renouvelable

Juriste assistant, assistante :

- être titulaire d'un doctorat en droit ou d'un autre diplôme sanctionnant une formation juridique au moins égale à cinq années d'études supérieures,
 - disposer de deux années d'expérience professionnelle dans le domaine juridique et d'une compétence qui les qualifie particulièrement pour exercer ces fonctions.
- Recrutement pour une durée maximale de trois années, renouvelable une fois, à temps complet ou partiel.



Perspectives de carrière

Au sein des juridictions administratives

Les fonctions d'assistant, assistante de justice, de vacataire de justice et de juriste assistant, assistante sont spécialement destinées aux personnes préparant le concours de magistrat administratif.

Dans toute la fonction publique

L'assistant, l'assistante du contentieux peut occuper des postes à dominante juridique dans toutes les administrations. Elle, il peut aussi passer des concours de la fonction publique ou des examens appelant la mise en œuvre de solides connaissances en droit public et en contentieux administratif.

Devenir avocat, avocate

Pour tous et toutes, il est également possible de passer le concours d'entrée au centre régional de formation professionnelle d'avocats (CRFPA).

Les offres d'emploi sont diffusées :

- sur les sites des tribunaux, des cours administratives d'appel et de la Cour nationale du droit d'asile,
- sur le site *Choisir le service public*, rubrique « offres d'emploi ».

Des postes sont vacants dans les juridictions tout au long de l'année.



TOUT SAVOIR SUR NOS MÉTIERS

SUR NOTRE SITE INTERNET RUBRIQUE « RECRUTEMENT » :
RECRUTEMENT ET CARRIÈRES (CONSEIL-ETAT.FR)



DÉCOUVRIR NOS OFFRES D'EMPLOI SUR
CHOISIRLESERVICEPUBLIC.GOUV.FR